



Formation professionnelle pour les adultes

BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS (BP AP)

Devenez jardinier paysagiste



Les objectifs de la formation

- Vous assurer une **formation professionnelle** dynamique avec des apports de connaissances générales, techniques et pratiques dans le domaine des **travaux paysagers**.
- Vous permettre d'obtenir un diplôme de niveau 4 (équivalent niveau Bac.), et préparer votre insertion professionnelle comme **ouvrier paysagiste hautement qualifié en travaux paysagers** avec évolution de carrière possible vers un emploi de chef d'équipe.



Les points forts de la formation

- **4 ha d'espaces verts** sur l'établissement, entièrement dédiés aux **activités pratiques**
- Des **équipements pédagogiques innovants** et une **halle "paysage-environnement"** de 800m² disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme.
- Un établissement reconnu pour ses compétences en matière de gestion différenciée des espaces verts
- Une **formation rémunérée et intégralement prise en charge** par la Région des Pays de la Loire et l'Union Européenne pour les demandeurs d'emploi (*dans le cadre du programme régional « VISA METIERS », sous réserve d'éligibilité et d'accord de financement*)



Méthodes variées

- Une organisation pédagogique proposée sous forme **modularisée** et **professionnalisante**, permettant une individualisation des parcours de formation
- Une formation axée sur l'acquisition de véritables **compétences professionnelles**
- Une **alternance** forte entre séquences de formation en centre (1000 h) et **stages pratiques** en entreprise de paysage ou en collectivités (420 h – soit 12 semaines sur l'année)



*Une réponse adaptée
à votre projet professionnel
sur des métiers qui recrutent.*



Les conditions

→ Remplir **l'une des conditions** suivantes :

- **Etre titulaire d'un CAP ou d'un BEP ou d'un BPA** et justifier d'au moins 1 année d'activité professionnelle tout secteur temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat). Justifier d'1 année d'activité professionnelle temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat) dans le secteur correspondant aux finalités du diplôme.
- Justifier de 3 années d'expérience professionnelle temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat) tout secteur.



Principales compétences et activités ciblées :

Organiser et réaliser un chantier d'entretien d'espaces verts :

- Proposer des modalités de gestion différenciée : modalités d'entretien
- Entretien des surfaces enherbées : tonte, fauche, etc.
- Entretien des surfaces plantées : tailles spécifiques, tailles droites, paillages, etc.
- Utilisation et entretien du petit matériel : tondeuse, taille haie, débroussailluse, souffleur, etc.

Organiser et réaliser un chantier de végétalisation

- Réalisation de semis : gazon, prairie, fleurissement, etc.,
- Réalisation de plantations : arbres, arbustes, herbacées
- Conduite du matériel : tracteur attelé, mini pelle, etc.
- Composer et proposer des massifs d'ornement : association des plantes

Organiser et réaliser un chantier de construction simple

- Réalisation de dallages, de petites constructions : murets, clôtures, etc.
- Réalisation de constructions bois et végétales : clôtures, mobiliers, etc.

Organiser et réaliser l'entretien d'un espace rural :

- Entretien des haies bocagères, bords de cours d'eau, étangs
- Travaux de bûcheronnage
- Utilisation et entretien du matériel : tronçonneuse, broyeur, etc.

Appliquer des tailles et soins adaptés aux arbres :

- Réaliser un « diagnostic simple » : milieu, état sanitaire, enjeux, etc.
- Préconiser et réaliser des soins : tailles douces, soins au sol, etc.

Réaliser la taille de fruitiers à pépins :

- Réalisation de tailles de formation et sanitaires, tailles de fructification
- Utilisation et entretien du petit matériel : sécateurs, sécateurs de force, etc.

Principales connaissances associées

- Les écosystèmes, agroécologie et biologie végétale
- Les végétaux et leur utilisation
- Les techniques de gestion et d'aménagement
- Santé et Sécurité au Travail (SST)
- Certificat Individuel d'Application des Produits Phytosanitaires

Insertion professionnelle

- Encadrant technique en Établissement et Service d'Aide par le Travail
- Agent d'espaces verts en collectivité territoriale
- Ouvrier qualifié en entreprise de paysage
- Agent d'entretien en camping
- Entretien des jardins, service à la personne



Validation de la formation

- **Validation du diplôme** selon le principe des **Unités Capitalisables (UC)**, avec certaines évaluations **en situations professionnelles**.
- Obtention du diplôme lorsque les **6 UC constitutives du Brevet Professionnel « Aménagements Paysagers »** sont acquises. Le bénéfice des UC acquises est conservé à vie (*le candidat peut représenter la ou les UC manquantes*).